

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aéroport du Grand Ouest : de nouvelles collectivités rejoignent les instances du Syndicat mixte ; un soutien réaffirmé au transfert

Le Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes s'est réuni aujourd'hui pour installer les nouveaux délégués issus des élections régionales de mars dernier. Lors de cette réunion, il a été procédé au renouvellement de son exécutif.

Cela a été l'occasion, pour la majorité des collectivités partenaires du Syndicat mixte, de **réaffirmer leur cohésion pour la mise en œuvre du transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes**.

Cette opération, placée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, constitue un élément essentiel de liaisons des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire vers l'Europe et le monde. Les élus de ces deux régions et des collectivités qui les composent considèrent **l'aéroport du Grand-Ouest et la LGV Bretagne – Pays-de-la-Loire comme des outils majeurs d'accessibilité** et réaffirment leur accord pour le développement de ces équipements stratégiques.

Ainsi, Patrick Mareschal, président du Conseil général de Loire-Atlantique, a-t-il été reconduit à la présidence du Syndicat mixte. D'autre part, **Rennes Métropole et le Conseil général du Morbihan ont rejoint au sein du Bureau du Syndicat mixte** les deux régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine et Nantes-Métropole.

A propos du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Aéroport de Notre-Dame-de-Landes :

Le Syndicat Mixte d'Etudes de l'Aéroport de Notre Dame des Landes a été créé par arrêté préfectoral du 23 janvier 2002. Il regroupe 15 collectivités réparties en trois collèges :

- Les Régions [Pays de la Loire](#) et [Bretagne](#).
- Les Départements de [Loire-Atlantique](#), de [Vendée](#), du [Maine et Loire](#), de la [Mayenne](#), de la [Sarthe](#), d'[Ille et Vilaine](#) et du [Morbihan](#).
- Les agglomérations et intercommunalités suivantes : [Nantes Métropole](#), [Rennes Métropole](#), la [Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire](#), la Communauté de communes de la région de Blain, la [Communauté de communes d'Erdre et Gesvres](#) et le SIVU aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes.

L'objet premier du Syndicat Mixte est de procéder, en partenariat avec l'Etat, à la réalisation des études préalables à la création du nouvel aéroport y compris celles relatives aux infrastructures ferroviaires et routières et à leur diffusion. Le Syndicat mixte se positionne en partenaire de l'Etat dans la conduite du projet et représente les intérêts des territoires concernés.

Contacts presse :

Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes - Nicolas Aubert - 02 28 20 63 34

Conseil général de Loire-Atlantique - Jérôme Alemany - 02 40 99 12 46